

ANNEXE 4

GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

Label QualiRépar

VERSION 2 du 15/01/2024



Le Réparateur met à jour la liste de ses sous-traitants au minimum une fois par an (nom, coordonnées, activités concernées, % de sous-traitance).

Le Réparateur dispose de contrats avec ses sous-traitants.

Le Réparateur a mis en place des moyens pour maîtriser les prestations de ses sous-traitants (exemples : clauses dans les contrats, suivis spécifiques, audits chez les sous-traitants, etc.).

Rappel des règles de gestion des sous-traitants s'appliquant au référentiel :

- Soit le Réparateur est en capacité de prouver que le(s) sous-traitant(s) respecte(nt) les exigences du référentiel (exemple : sous-traitant labellisé sur le même périmètre que le Réparateur, dispositif d'audit spécifique des sous-traitants par l'entreprise, etc.) ;
- Soit le(s) sous-traitant(s) est (sont) audité(s) par l'organisme certificateur en complément du Réparateur objet de la labellisation (de façon à couvrir 80% des réparations sous-traitées en volume) afin de vérifier le respect des exigences du présent référentiel.

Dans le cas particulier des Réparateurs qui sous-traitent à 100% leurs réparations, un (ou plusieurs) audit(s) sous-traitant(s) sera (seront) effectué(s) par l'organisme certificateur (de façon à couvrir 80% des réparations sous-traitées en volume) afin de vérifier le respect des exigences du présent référentiel, sauf si le(s) sous-traitant(s) est (sont) labellisé(s) sur le même périmètre que le Réparateur.

Quelle que soit la proportion de la prestation sous-traitée, **le donneur d'ordre conserve la responsabilité contractuelle de l'opération de réparation et de toutes les phases de la relation avec le consommateur** (rédaction des conditions générales d'intervention, émission du devis, émission de la facture).

Approche pour la labellisation dans le cadre d'activités sous-traitées

Labellisation du Réparateur qui facture le consommateur

Scénario 1 : Pas de sous-traitance	Scénario 2 : Sous-traitance d'une partie des réparations	Scénario 3 : Sous-traitance de toutes les réparations
Le Réparateur est labellisé, l'OC réalise des audits sur son / ses sites suivant les règles définies dans le référentiel.	Cas 1 – Sous-traitant labellisé sur le même périmètre que le Réparateur	Cas 1 – Sous-traitant labellisé sur le même périmètre que le Réparateur
	Si le(s) sous-traitant(s) sont labellisé(s) sur le même périmètre (fiches métier) que le Réparateur, aucun audit additionnel du / des sous-traitant(s) n'est nécessaire. <i>Audit sur site des sous-traitants :</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si le(s) sous-traitant(s) sont labellisés sur le même périmètre (fiches métier) que le Réparateur, aucun audit additionnel du / des sous-traitant(s) n'est nécessaire. <i>Audit sur site des sous-traitants :</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Cas 2 – Sous-traitant non labellisé, ou labellisé sur un autre périmètre que le Réparateur	Cas 2 – Sous-traitant non labellisé, ou labellisé sur un autre périmètre que le Réparateur
	Si le Réparateur est en mesure de prouver que le(s) sous-traitant(s) respecte(nt) les exigences du référentiel (ex : critères de labellisation inclus dans les contrats de sous-traitance et contrôlés par le Réparateur), aucun audit additionnel du / des sous-traitant(s) n'est nécessaire. <i>Audit sur site des sous-traitants :</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si le Réparateur n'est pas en mesure de prouver que le(s) sous-traitant(s) respecte(nt) les exigences du référentiel : réalisation d'un (ou plusieurs) audit(s) en visioconférence ou sur site du / des sous-traitant(s), de façon à représenter 80% des volumes de réparation sous-traités . <i>Audit sur site des sous-traitants :</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>